

**ROYAUME DU MAROC**

**Ministère de la Justice**

RAPPORT GENERAL

De la conférence

**Stratégies de Modernisation de l'Administration Judiciaire dans les Pays Arabes**

organisée par le Ministère de la Justice du Royaume du Maroc,  
avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement  
et la contribution de la Banque Mondiale,

Marrakech, les 15, 16 et 17 Mars 2002,

Etabli par:

Said SOUFI

Abdelilah Lahkim BENNANI

et Ahmed DRIOUCH (rapporteur général)

## SOMMAIRE

### **Chapitre Un** INTRODUCTION GENERALE A LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

#### **I.Un enjeu important: le développement humain**

#### **II.Champs de la modernisation**

#### **III.Les Concepts : *Modernisation, Administration Judiciaire, Qualité des services judiciaires***

### **Chapitre Deux** EXPERIENCES DES ETATS ARABES DANS LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

#### **I.Exposés Généraux**

#### **II.Thèmes spécifiques**

- 1-Garantir l'exercice du droit d'ester
- 2-Alternatives à la résolution des litiges

### **Chapitre Trois** APPROCHES INTERNATIONALES DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

#### **I.Expérience de l'Amérique latine**

- 1-Caractéristiques Spécifiques de la réforme judiciaire.
- 2-Quelques obstacles à la réforme
- 3-Solutions

#### **II.Expérience européenne dans la modernisation de l'administration judiciaire**

- 1-Similitude des systèmes
- 2-Observations communes
- 3-Quelques mesures utiles
- 4-Quelques méthodes de réduction des frais de justice
- 5-Quelques méthodes pour lutter contre la lenteur et gérer les délais
- 6-Rôle des juges et des auxiliaires de la justice

#### **III.L'expérience espagnole dans la modernisation de l'administration judiciaire**

- 1-Cadre général de la réforme
- 2-Domaine de la réforme
- 3-Les leçons tirées
- 4-Facteurs contribuant au succès de la réforme
- 5-Un modèle de consensus sur la réforme: le cas espagnol

#### **IV.L'expérience italienne dans la modernisation de l'administration judiciaire**

- 1-Le principe de l'indépendance de la justice
- 2-La Cour Suprême de Justice
- 3-Le juge en Italie

#### **V.L'expérience française**

- 1-Les étapes sur le chemin de la réforme
- 2-La réforme des finances publiques
- 3-Moyens utilisés pour la résolution de problèmes

#### **VI.Expérience de la Banque Mondiale, en tant qu'acteur soutenant la réforme judiciaire: le cas du Maroc**

- 1-Etudes préliminaires
- 2-Description du projet
- 3-Coût du projet

#### **VII.Leçons tirées de ces expériences**

**Chapitre Quatre**      RECOMMANDATIONS SUR LES QUESTIONS FONDAMENTALES DE  
LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

**I.Recommandations à propos de la formation**

**II.Recommandations sur la modernisation des méthodes de gestion des affaires**

**III.Recommandations sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de  
communication**

**Annexes**

**Annexe1 Programme final de la conférence**

**Annexe 2 Listes des participants**

**Annexe 3 Liste des présentations et allocutions**

Qu'est-ce que le concept de modernisation ? Est-ce que tous les pays arabes ont adopté le concept moderne de la justice ? Quelle réforme juridique et judiciaire pouvant être atteinte sans trop de désaccords, serait la plus appropriée ? Quels sont les projets de réforme qui ont été ou doivent être initiés ? A quel point est-ce que l'administration judiciaire et l'administration sont - du point de vue de leurs ressources financières et humaines- qualifiées pour mener de tels projets ? Est-ce que toutes les administrations judiciaires utilisent la part du budget que l'Etat leur alloue pour leur promotion en tant que secteur vital actif dans le développement et le respect des droits de l'Homme? Est-ce que tous les systèmes judiciaires disposent d'institutions de justice spécialisée et de justice exécutoire? Dans quelle mesure le nombre d'affaires influence-t-il le cours normal de la justice en limitant sa rapidité, en affectant sa qualité et en réduisant son rôle dans la garantie de la stabilité sociale et économique et la protection des droits de l'Homme? Est-ce que le système judiciaire propose aussi des alternatives pour la résolution des litiges? Dans quels domaines la coopération peut-elle être la plus utile et la plus efficace? Quelles sont les autres partenaires potentiels qui pourraient contribuer, du point de vue technique, à la réalisation des projets de réforme ?

Telles sont quelques unes des questions soulevées lors de la conférence "Modernisation de l'administration judiciaire dans les pays arabes" (organisée par le Ministère de la Justice du Royaume du Maroc, avec le soutien du Programme des Nations-Unies pour le Développement et la contribution de la Banque Mondiale, à Marrakech, les 15, 16 et 17 Mars 2002).

De nombreux juristes et universitaires, parmi les meilleurs des pays arabes, des institutions et des organisations internationales, et de nombreux autres pays se sont réunis autour de ces questions pour les étudier, les analyser et leur apporter des réponses à la lumière de leurs expériences riches et variées<sup>1</sup>.

Deux conclusions ressortent des présentations, discussions et débats, aussi bien dans les sessions plénières que dans les ateliers<sup>2</sup>:

- 1- la question de la modernisation de l'administration judiciaire est inévitable pour un développement économique et social durable
- 2- les questions découlant de la modernisation de l'administration judiciaire sont principalement les mêmes, non seulement dans les pays arabes mais dans la plupart des pays du monde<sup>3</sup>.

Les travaux des sessions plénières ont servi de plate-forme pour définir les concepts, déterminer les enjeux, et évaluer les besoins. Elles ont également été consacrées à la présentation de plusieurs expériences de pays arabes et d'approches internationales de la modernisation de l'administration judiciaire. Les ateliers, plus spécialisés, organisés durant la conférence ont permis l'étude approfondie de certaines des questions évoquées précédemment dans le but d'atteindre des conclusions et de proposer des recommandations pertinentes.

Ce rapport général reprend tous ces aspects et se répartit en quatre chapitres :

Chapitre un: Introduction générale à la modernisation de l'administration judiciaire.

Chapitre deux: Expériences des pays arabes dans la modernisation de l'administration judiciaire.

Chapitre trois: Approches internationales de la modernisation de l'administration judiciaire.

Chapitre quatre: Recommandations sur les questions fondamentales de la modernisation de l'administration judiciaire.

---

<sup>1</sup> Voir Annexe 2 : listes des participants et leurs titres.

Pour plus de détails prière de se référer au rapport d'introduction rédigé par M.Ahmed El Ghazali, Secrétaire Général du Ministère de la Justice (Maroc) sur le CD Rom joint.

<sup>2</sup> Toutes les interventions, discours et documents de la conférence ont été compilés et inclus dans le CD-Rom joint. Les discussions et débats qui ont eu lieu durant les sessions plénières et les ateliers seront compilés dans une cassette audio.

<sup>3</sup> Voir Annexe 1 " Programme final de la conférence", se référer également au rapport d'introduction rédigé par M.Ahmed El Ghazali, Secrétaire Général du Ministère de la Justice (Maroc) sur le CD Rom joint.

## Chapitre Un

### INTRODUCTION GENERALE A LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

La session d'ouverture et la première session plénière de la conférence ont permis de délimiter les objectifs globaux de la conférence en définissant le concept de modernisation de l'administration judiciaire et en discutant certains de ses enjeux.

Plusieurs questions importantes ont été abordées lors de la session d'ouverture<sup>4</sup> avec l'intervention de M.Omar Azimane, Ministre de la Justice du Royaume du Maroc, Mme Rima Khalaf Huneidi, Assistant Secretary General et directrice régionale du Bureau Régional pour les Etats Arabes, Programme des Nations-Unies pour le Développement, M.Ko-Yung Tung, vice-président de la Banque Mondiale et conseiller général de la banque et M.Ahmed El Ghazali , secrétaire général du ministère de la Justice (Maroc).

Sont également intervenus lors de la première session plénière<sup>5</sup>, M.Driss Dahak, Premier Président de la Cour Suprême et Président du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (Maroc), M.Abdelmajid Rhomija, Directeur de la Direction des Etudes, de la Coopération et de la Modernisation au Ministère de la Justice (Maroc), M.Abboud Al-Sarraj, Expert et ex-doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Damas (Syrie), M.Jean-Marc Baissus, Expert auprès de la Banque Mondiale, Administration Juridique et M.Richard Messick, Expert auprès de la Banque Mondiale.

#### I. Un enjeu important: le développement humain

M.Omar Azimane et Mme Rima Khalaf Huneidi ont tous deux souligné cet aspect lors de leur intervention. M.Omar Azimane, dans son discours d'ouverture, a dit que "nous avons revu nos lois économiques pour encourager l'investisseur, protéger le consommateur, encadrer la compétition libre et honnête et moderniser le système de production et les mécanismes du marché, en vue de l'adaptation aux exigences de l'économie mondiale contemporaine. Mais ces dispositions encadrant le développement demeurent insuffisantes si elles ne sont pas accompagnées d'autres dispositions et mesures qui garantissent leur efficacité. Nous avons besoin de nouvelles règles légales pour atteindre le développement auquel nous aspirons. Nous avons également besoin d'un système juridique capable d'appliquer ces réglementations de façon efficace, rapide, sage et clairvoyante. Nous avons besoin d'un système juridique répondant aux standards internationaux et qui se base entre autres, sur les méthodes modernes d'administration judiciaire et de gestion administrative ".

Il a également affirmé que nous "avons besoin d'une mobilisation totale et forte afin d'activer la mise en oeuvre des programmes de réforme, et de faire face aux nombreux enjeux du projet de société démocratique et moderniste désiré par Sa Majesté le Roi Mohamed VI que Dieu le glorifie. Pour le citer:"*La justice est aujourd'hui au cœur du processus de changement, de modernisation et de démocratisation de la société, de l'édification d'un état de droit, de prospérité et de progrès; en d'autres termes, au cœur de certains choix stratégiques irrévocables* ", a dit sa Majesté. (Discours du 1<sup>er</sup> mars 2002).

Dans son discours, Mme Rima Khalaf Huneidi s'est centrée sur le développement humain en affirmant que "l'interrelation entre le développement humain et la gouvernance est complexe " et "que l'existence d'institutions juridiques efficaces et de gouvernements respectueux de l'état de droit constituent les deux piliers indispensables à la réalisation du plein développement économique et humain et de l'éradication de la pauvreté".

---

<sup>4</sup> Matinée du jour 1 (15 Mars 2002)

<sup>5</sup> Matinée du jour 1 (15 Mars 2002). Session plénière intitulée "Introduction Générale à la Modernisation de l'Administration Judiciaire", présidée par M.Driss Dahak, premier président de la Cour Suprême et président du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (Maroc). Rapporteur M.Driouech, Professeur Universitaire (Université Mohamed V), Conseiller, Cabinet du Ministre de la Justice (Maroc).

Au moment où l'Etat s'est retiré de certaines activités au profit de l'initiative privée, le développement économique et social requiert la promotion de l'investissement, c'est-à-dire encourager la création d'emplois, d'une part, et stimuler l'économie nationale dans le sens du progrès et remporter l'enjeu de la concurrence au niveau mondial, d'autre part, tout en respectant l'environnement, en veillant à la répartition équitable des richesses et en accordant la priorité aux pauvres.

Ce développement nécessite un encadrement juridique basé sur deux principes fondamentaux: la prévisibilité et la stabilité légales qui constituent les piliers de l'état de droit, dans les domaines économique et social. Il nécessite également des règles juridiques modernes, claires, et harmonieuses, d'une part et une justice honnête, rapide et efficiente d'autre part.

L'intervention de Mme Khalaf a été suivie de celle de M.Ahmed El Ghazali, secrétaire général du ministère de la Justice (Maroc), qui a présenté la conférence comme un cadre scientifique de dialogue et d'échange sur le programme de réforme et de modernisation de la justice. Il a également déterminé certains des objectifs de ce colloque :

- discussion et réflexion sur la question de la modernisation de la justice,
- échange d'expériences et d'expertise dans le domaine de la modernisation de la justice,
- promotion de la coopération bilatérale et régionale pour la modernisation de la justice,
- présentation du système et de l'expérience marocains en matière de réforme et de modernisation du système judiciaire.

## **II. Champs de la modernisation**

M.Azimane a centré son intervention sur les domaines dans lesquels la modernisation est nécessaire. Selon lui, "appeler à la tenue d'une conférence sur la modernisation de l'administration judiciaire à laquelle ont répondu les meilleurs experts et universitaires pour y apporter leur expérience et leurs pratiques etc.. est aussi un appel au débat et à la réflexion approfondie sur un ensemble de champs essentiels de la modernisation:

### 1- La formation des juges de leurs assistants et des autres ressources humaines:

par l'amélioration du niveau des instituts de formation, l'amélioration du niveau des formateurs, l'adaptation du contenu des programmes de formation aux transformations actuelles (code des affaires, code international de commerce, loi sur la concurrence, loi sur la consommation, loi sur la propriété intellectuelle et industrielle, code pénal international etc.) et la réévaluation des méthodes pédagogiques. Il est également nécessaire d'augmenter le nombre des domaines de spécialité pour répondre aux progrès rapides et à la complexité croissante des lois. Il est aussi très important de structurer l'enseignement de l'éthique et de la déontologie, d'encourager les études de droit comparatif, d'enseigner les langues étrangères et d'ouvrir les instituts de formation sur leur environnement socio-économique national et international.

### 2- La simplification et la facilitation de l'accès à la justice en améliorant et en développant le fonctionnement des tribunaux:

améliorer les conditions d'accueil (écoute et renseignement des justiciables dans les tribunaux), sensibiliser le grand public, promouvoir les plans d'aide juridique, simplifier les procédures pour éviter l'ajournement des affaires, améliorer l'efficacité et la rapidité de l'exécution des décisions judiciaires et trouver des moyens alternatifs souples pour résoudre les litiges.

### 3- L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour augmenter l'efficacité, améliorer la productivité et atteindre la rapidité et la transparence. L'utilisation de ces technologies modernes nécessite cependant un encadrement juridique et organisationnel ainsi que la qualification des différentes ressources humaines concernées par le système judiciaire à tous les niveaux.

Mme Rima Khalaf Huneidi a souligné la même série de priorités et a affirmé que "les projets de réforme judiciaire impliquent un vaste éventail de domaines comme la formation juridique, la gestion

des affaires et des procédures et l'utilisation des nouvelles technologies". Evoquant ensuite la région du monde arabe, elle a relevé les questions communes qui doivent être traitées:

- Baisse du niveau de compétence dans la gestion des institutions judiciaires,
- Non-consolidation de l'indépendance judiciaire,
- Qualité de la formation judiciaire et juridique,
- Défaut de communication et d'échange d'informations concernant les affaires judiciaires,
- Accès à la justice, qui bénéficie du soutien du PNUD.

"Compte tenu des questions soulevées par la modernisation de l'administration judiciaire, dit M.Ahmed El Ghazali, travailler par ateliers constitue la méthode la plus appropriée pour débattre des questions de manière approfondie. Ces questions sont: la formation (qualification ou perfectionnement), la formation continue et la gestion des affaires et l'utilisation des technologies de l'information et communication".

Ces sujets sont revenus de façon récurrente lors de la première session plénière. M.Driss Dahak a estimé que la modernisation est nécessaire pour affronter les problèmes qu'impose le contexte actuel. Il a notamment cité les crimes modernes (crimes informatiques, crimes internationaux, commerce illégal etc.), les crimes de troisième génération qui touchent aux droits de l'Homme (transplantation et trafic d'organes humains, excision, problèmes touchant au génome humain etc.) et les problèmes liés au commerce électronique. Selon M.Dahak, il est possible d'affronter de tels problèmes en ayant recours à l'utilisation de l'informatique, à la formation continue, aux stratégies d'intégration de ressources humaines qualifiées, et sur la réduction du nombre d'actions en justice par le recours à d'autres moyens de régler les litiges.

M.Abboud Al-Sarraj a pour sa part précisé que la modernisation dans ces domaines est un pré-requis pour relever les défis de la mondialisation, tels que, par exemple, la révolution informatique, les concentrations économiques, l'unification du marché financier et le crime organisé.

Ces mêmes sujets ont été abordés par MM.Jean-Marc Baissus et Richard Messick, qui se sont plus particulièrement concentrés sur la relation entre le système économiques et le système judiciaire. La réforme juridique et judiciaire constitue une mission économique en premier lieu, selon M. Baissus, alors que M. Messick s'est interrogé sur la manière de faire évoluer le système judiciaire vis-à-vis des systèmes économiques.

M.Jean-Marc Baissus a souligné le rôle de la Banque Mondiale qui contribue aux programmes de réforme judiciaire dans les domaines prioritaires cités en octroyant des crédits.

#### **IV. Les Concepts : *Modernisation, Administration Judiciaire, Qualité des Services Judiciaires***

M.Driss Dahak a entamé son allocution en questionnant deux concepts : l'administration judiciaire et la modernisation, à partir desquels il a soulevé les questions suivantes :

- s'agit-il de faciliter la tâche du juge à rendre des jugements ?
- Quel impact cela (la modernisation) a-t-il sur l'indépendance de la justice?
- S'agit-il seulement d'utiliser des technologies modernes ou de moderniser les mentalités?
- Qui est visé par cette modernisation ?

La modernisation, selon M.Dahak, veut dire permettre aux gens d'accéder à leurs droits, ni trop lentement ni trop rapidement et sans leur porter atteinte. Elle consiste également à gagner en crédibilité et de gagner la confiance des citoyens.

Il a également ajouté que l'application de la loi est du ressort du juge et que l'administration judiciaire ne doit pas être confondue avec l'action judiciaire. C'est une opération plutôt technique qui englobe ce qui précède et suit le jugement.

Lors de son intervention, M.Abdelmajid Rhomija, directeur des Etudes, de la Coopération et de la Modernisation, au ministère de la Justice (Maroc), a introduit un nouveau concept: la qualité des services judiciaires.

Selon M. Rhomija, le concept de modernisation est rarement considéré en tant que tel. On porte plutôt l'attention sur l'analyse pragmatique de ses causes, ses domaines d'application et ses processus. Par conséquent, le concept de modernisation est influencé par les priorités déterminées par les stratégies de modernisation de différents secteurs. En d'autres termes, "la modernisation est un processus, une séquence d'étapes par lesquelles les institutions passent du statut d'institution en cours de modernisation à celui d'institution extrêmement moderne. Chacune des étapes montre l'image de l'institution telle qu'elle se reflète dans les slogans et les discours relatifs à cette étape particulière, comme la transparence, la simplification et l'interaction ".

La particularité de la modernisation de l'administration judiciaire, a souligné M.Rhomija, réside dans le nombre des intervenants: " discuter la définition de l'administration judiciaire se fait habituellement à partir des professions relevant de la justice et qui contribuent quotidiennement à l'administration du judiciaire ". Il a ajouté qu'une " partie considérable de l'administration judiciaire est dévolue aux juges dans les tribunaux, mais que le rôle des autres intervenants ne saurait être ignoré. Dans certains cas, le rôle du juge se limite à l'administration d'actions à caractère technique ou économique qui ont déjà été traitées par les experts "

Cette diversité, selon M.Rhomija, est l'obstacle principal à l'harmonisation de la modernisation de l'administration judiciaire. Les autres obstacles sont liés au concept d'indépendance de la justice et au manque de moyens matériels.

En ce qui concerne la qualité des services judiciaires, il s'agit d'un concept en combinant deux autres, à savoir : le service et la qualité. Le service signifie " satisfaire un nombre croissant de justiciables en demande de services judiciaires. C'est " le produit juridique du dispositif judiciaire également envisagé comme une question sociologique de résolution de conflits". La qualité est l'ensemble des caractéristiques du produit qui permettent au producteur de respecter les promesses faites autour du produit. C'est un processus évolutif, c'est-à-dire qu'elle ne se fait pas fortuitement, mais obéit à des règles précises de gestion de la qualité. La qualité, par conséquent, occupe un rôle déterminant dans le développement.

Compte tenu de la particularité du secteur de la justice, M.Abdelmajid Rhomija a proposé un ensemble d'indicateurs et de critères pour mesurer la qualité des services judiciaires. Il a également mentionné les efforts fournis par le Ministère de la Justice du Royaume du Maroc pour la modernisation de la justice et l'amélioration du niveau de ses prestations.

## Chapitre Deux

### EXPERIENCES DES ETATS ARABES DANS LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

Ce chapitre se rapporte à la deuxième session plénière<sup>6</sup> qui a été conçue pour servir d'espace de dialogue et de consultation, pour observer et analyser la réalité de la modernisation de l'administration judiciaire dans les pays arabes, d'une part, et pour mieux connaître ceux d'entre eux qui ont franchi d'importantes étapes dans le processus de modernisation, d'autre part.

Lors de la préparation de cette conférence, le comité d'organisation avait proposé d'insister sur les questions suivantes :

- Facilitation de l'accès à la justice
- Conseil et l'orientation des justiciables,
- Auxiliaires de justice,
- Utilisation des technologies de l'information et de la communication,
- Relations entre la justice et les autorités administratives autonomes,
- Tribunaux spécialisés,
- Moyens alternatifs de règlement de litiges.

#### I. Exposés Généraux

Les représentants des pays participants aux travaux de la conférence ont exprimé leur désir d'intervenir pour exposer brièvement l'expérience de leur pays en matière de modernisation de l'administration judiciaire.

M. Najib Boussedra, expert auprès de IDLI (Institut de Droit pour le Développement International) et modérateur de la session, a fait intervenir successivement: le Qatar, l'Egypte, les Emirats Arabes Unis, le Maroc (Cour Suprême), le Yémen, le Koweït, Oman, les Comores, la Jordanie, le Liban, l'Algérie, la Tunisie, l'Irak et la Libye. Les interventions ont été classées dans l'ordre des demandes d'intervention<sup>7</sup>.

Toutes les interventions ont unanimement loué le thème et le timing de la conférence étant donnée l'influence directe de la modernisation des méthodes de l'administration judiciaire sur la garantie du bon fonctionnement et la qualité des services judiciaires. Cela devrait permettre à la justice dans les pays arabes d'accompagner les transformations rapides que connaît le monde moderne dans divers domaines, notamment scientifiques et technologiques.

Les interventions ont également été unanimes sur l'importance de la tenue de pareilles conférences, puisqu'elles offrent une excellente opportunité pour échanger les expériences et les expertises des systèmes juridiques et judiciaires arabes et pour trouver des dénominateurs communs. Elles permettent de faciliter le développement et l'unification des moyens et des stratégies de modernisation de l'administration judiciaire dans les pays arabes, et plus généralement, d'élargir les perspectives de la coopération arabe et internationale dans le domaine judiciaire.

En dépit du temps réduit alloué à chaque intervention, tous les intervenants ont pu exposer les grandes lignes des expériences de leurs pays respectifs en matière de modernisation de l'administration judiciaire, le débat devant être approfondi lors des trois ateliers de la conférence. Les interventions écrites ont été distribuées à tous les participants lors de la conférence.

---

<sup>6</sup> Après midi du jour 1 (15 Mars 2002). Session présidée par M. Najib Boussedra, Expert Juridique à l'Institut de Droit pour le Développement International. Rapporteur: M. Abdelilah Lahkim Bennani, Conseiller, Cabinet du Ministre de la Justice ( Maroc)

<sup>7</sup> L'ordre utilisé dans la compilation des interventions est celui utilisé par la Ligue Arabe. Prière de se référer au CD-Rom pour le texte intégral des interventions.

Les interventions (orales et écrites) étaient riches et variées, et ne se sont pas contentées d'exposer les efforts fournis, les défis et les difficultés rencontrés par les pays arabes dans la modernisation de l'administration judiciaire.

Elles ont d'une part défini les caractéristiques de l'organisation judiciaire dans chaque pays arabe (les type de tribunaux, leur composition, leurs fonctions, leurs compétences, les critères de sélection des juges et les conditions d'accès aux instituts de formation etc.) et les modalités d'application des principes de chaque système juridique ( c'est à dire ester en justice à deux niveaux, la justice individuelle, les audiences publiques etc.).

Elles ont, d'autre part, résumé les efforts que les pays arabes fournissent pour la promotion de l'action judiciaire et l'amélioration du niveau de ses prestations à travers les ateliers, projets et réformes adoptés dans ces pays (pour faciliter l'accès à la justice, améliorer sa qualité, améliorer les compétences des ressources humaines, améliorer le niveau de savoir faire judiciaire, donner plus d'importance à la formation préparatoire, continue et spécialisée des juges, faire bon usage des nouvelles technologies dans la gestion des tribunaux, distinguer entre ce qui ressort du judiciaire et de l'administratif et faciliter l'accès à l'information juridique et judiciaire comme les lois, les jugements et les conventions etc.).

Il apparaît, en passant en revue la réalité de la modernisation de l'administration judiciaire dans les pays arabes, que la plupart d'entre eux en sont encore à leurs débuts dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment dans la gestion des tâches administratives pour simplifier les procédures du travail et accélérer l'exécution des opérations. Par conséquent, certains pays ont pu, à des degrés différents, atteindre des résultats positifs et concrets.

Pour réaliser des résultats positifs en matière de modernisation, les interventions ont souligné qu'il est nécessaire de tirer profit des expériences réussies, tout en poursuivant la réflexion sur ces questions.

L'accent a été clairement mis sur l'importance de la coopération internationale et sur le soutien de certains organismes et organisations internationales intervenant en matière de modernisation, comme la Banque Mondiale et l'USAID. La coopération entre pays arabes est également nécessaire et peut être réalisée en organisant des rencontres régulières pour évaluer les expériences et construire une vision commune. Les expériences réussies de certains pays, qui ont réussi à dépasser les obstacles et les difficultés, peuvent également constituer un moyen de coopération.

Le représentant iraquien a d'ailleurs recommandé la création d'un organisme arabe qui se chargerait de la coordination et de l'élaboration de stratégies pour la modernisation de l'administration judiciaire pour uniformiser les tribunaux des pays arabes. Il a également proposé que le Maroc, étant donné sa situation géographique particulière entre les pays arabes et les pays occidentaux, en accueille le siège.

Toutes les interventions des pays arabes ont par ailleurs mis l'accent sur la nécessité de prendre les mesures appropriées pour que la législation des pays arabes puisse s'adapter aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (courrier électronique, signature électronique, fax etc.).

## **II. Thèmes spécifiques**

Vu les impératifs de temps, la liste originale proposée par le comité d'organisation a été réduite aux thèmes suivants:

### **1- Garantir l'exercice du droit d'ester**

Un exposé liminaire sur la garantie du droit d'ester en justice a été présenté par M.Chabib Mokallad (Liban), qui a mis l'accent sur les moyens d'exercer ce droit facilement et à moindre coût tout en garantissant la rapidité, la fermeté et la confidentialité nécessaires. Il a également ajouté qu'il est important de fournir les instruments de travail nécessaires, de reconsidérer le rôle des professions

auxiliaires de la justice et d'utiliser les appels et des ajournements des tribunaux de façon rationnelle.

## 2- Alternatives à la résolution des litiges

Un exposé liminaire sur les alternatives à la résolution de litiges a été présenté par M.Ali El Sadeq (Egypte), qui a mis l'accent sur l'importance de moyens alternatifs tels que l'arbitrage, la médiation, les tribunaux populaires et les comités de conciliation en tant qu'aspects majeurs de la modernisation. Ces méthodes permettent également de rendre la justice plus rapidement et plus simplement accessible. Enfin, selon cet intervenant, ces méthodes permettent aussi de réduire la charge du judiciaire, lui permettent ainsi d'offrir un service de qualité et de faire meilleur usage des magistrats retraités.

## Chapitre Trois

### APPROCHES INTERNATIONALES DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

Comme l'ont souligné tous les participants de la conférence de Marrakech, la modernisation de l'administration judiciaire requiert le renforcement des mécanismes de coopération et d'échange internationaux et l'emploi de toutes les formes de coopération, tant bilatérale que multilatérale, que ce soit entre les pays arabes ou entre ceux-ci et les organisations internationales. La modernisation implique également de s'ouvrir autant que possible sur les expériences juridiques et judiciaires étrangères pour s'en inspirer.

La troisième session plénière<sup>8</sup> a été consacrée à certaines approches éprouvées internationales de modernisation de l'administration judiciaire, aussi bien en matière d'utilisation des technologies de l'information et de la communication, que de mise à niveau des ressources humaines concernées par la justice.

Plusieurs expériences ont été exposées durant cette session:

- Modernisation de l'administration judiciaire en Amérique latine;
- Expérience espagnole dans la modernisation de l'administration judiciaire;
- Expérience européenne dans la modernisation de l'administration judiciaire;
- Expérience italienne dans la modernisation de l'administration judiciaire;
- Expérience française dans la modernisation de l'administration judiciaire;
- La Banque Mondiale en tant que partie intervenante en matière de réforme judiciaire : cas du maroc.

Le but de l'exposé de ces expériences, comme l'a affirmé M.Ahmed El Ghazali, président de cette session, est de tirer profit de la façon dont la problématique de la modernisation a été traitée dans ces pays. Si les problèmes posés par la modernisation sont les mêmes dans tous les pays, les approches et les stratégies pour les traiter sont différentes.

#### **I. Expérience de l'Amérique latine**

Mme Linn Hambergren (expert international, Banque Mondiale), est intervenue pour mentionner que cette expérience peut servir de modèle puisque les pays d'Amérique Latine ont été parmi les premiers à adopter des mesures de réforme dès les années quatre vingt. Les gouvernements de la région se sont dès lors intéressés à l'administration judiciaire et la Banque Mondiale a activement contribué à la mise en œuvre de programmes de réforme en accordant des crédits pour aider ces pays.

##### 1- Caractéristiques spécifiques de la réforme judiciaire.

- Accent mis sur l'indépendance du système judiciaire.
- Modification des procédures pénales et du droit pénal, pour les rendre conformes à la nouvelle vision de la protection des droits de l'Homme. Introduction également d'une réforme des lois administratives, commerciales et des statuts familiaux.
- Facilitation de l'accès à la justice et à ses services, des solutions ayant été apportées pendant les vingt dernières années à plusieurs problèmes. Les organismes donateurs ont également supervisé des programmes de réforme sur les questions des poursuites publiques, de la défense, du barreau et des instituts de formation judiciaires etc.

---

<sup>8</sup> Matinée du jour 2 (16 Mars 2002). Session présidée par M.Ahmed El Ghazali, Secrétaire Général, Ministère de la Justice, Maroc. Rapporteur: M.Said Soufi, Procureur Général, Cour d'Appel, Beni-Mellal, Maroc.

- Exploitation de la similitude entre les systèmes au niveau de la langue, des traditions et des coutumes pour favoriser l'échange des expériences et des expertises entre eux.
- Mise en oeuvre d'une réforme au niveau du parquet, de la police, des autres organismes similaires ainsi que des auxiliaires de la justice.
- Amélioration des budgets. Les rémunérations des juges plus particulièrement qui étaient insuffisantes et même inférieures à celle d'autres fonctionnaires.
- Améliorer la formation des juges pour les rendre plus compétents et professionnels.
- Introduction des nouvelles technologies et leur utilisation extensive (informatique, Internet etc.)
- Elargissement du réseau des tribunaux au delà des capitales pour les rapprocher géographiquement des citoyens.
- Lancement des programmes pionniers dans les services judiciaires. Plus particulièrement à destination du secteur privé qui a besoin de services sécurisés.
- Réalisation de progrès remarquables en matière de droits de l'Homme par la réduction ou la limitation des violations.
- D'importantes améliorations du niveau de compétence et de la qualité de service ont été observées dans plusieurs pays comme le Chili et le Costa Rica. De légers progrès sont à noter en République Dominicaine et au Salvador.

## 2- Quelques obstacles à la réforme

- Malgré le progrès réalisé, le fléau de la corruption demeure répandu.
- Le nombre réduit de juges par rapport au nombre d'habitants dans certains pays, comme c'est le cas en République Dominicaine.
- La lenteur de l'exécution, l'accumulation des affaires et l'incapacité de satisfaire la demande.

## 3- Solutions

Il existe plusieurs méthodes de traitement des problèmes, mais il est difficile de dire qu'une méthode donnée est la solution idéale, puisqu'il n'y a pas de solution magique. La vraie réforme ne peut se baser sur le simple changement des structures et la révision des textes, elle doit incorporer les aspects et les entités en rapport avec le judiciaire.

Au vu des résultats obtenus en Amérique Latine, la coopération entre les pays arabes est vivement recommandée. De plus, ces problèmes doivent être affrontés avec volonté et une grande détermination.

La justice est très liée aux autres secteurs et institutions, il faut donc mettre en place des systèmes qui lui permettraient plus d'indépendance.

Les nouvelles technologies de l'information sont certes utiles, mais elles ne résoudront pas tous les problèmes. Il est indispensable, tout en utilisant ces technologies, de prendre garde à ne pas laisser les informaticiens imposer des procédures ou des systèmes qui mettraient la justice totalement sous leur contrôle.

## **II. Expérience européenne dans la modernisation de l'administration judiciaire**

L'intervention de M. Jean Marc Baissus (expert auprès de la Banque Mondiale) a été axée sur les points suivants :

### 1- Similitude des systèmes

De nombreux systèmes judiciaires européens sont similaires. Les procédures civiles, plus que les autres, posent de nombreux problèmes et plusieurs réformes ont été réalisées en Espagne, en Angleterre et en Allemagne.

### 2- Observations communes

- Les critiques vis-à-vis de la justice s'accordent à dénoncer son inefficacité, son coût et sa lenteur.

- Les dépenses de la justice sont élevées et sont appelées à augmenter dans le futur, en raison de la mondialisation qui a entraîné plus de litiges et d'affaires. Le recours à la justice ne fera que croître.
- L'introduction de l'informatique ne garantit pas un modèle idéal. Elle nécessite d'importants investissements financiers, tant au niveau de l'équipement que de la maintenance.
- Les salaires sont également en augmentation en raison de l'augmentation du nombre d'employés. (Le facteur coût ne doit pas être considéré d'un point de vue négatif uniquement puisqu'il a aussi des retombées positives sur d'autres domaines qui bénéficient du judiciaire).
- Modernisation et réforme rencontrent une forte opposition puisqu'elles peuvent susciter des conflits d'intérêts.

### 3- Quelques mesures utiles

- Utilisation de mesures techniques pour limiter le coût de la justice.
- Création d'échelles pour déterminer les taxes judiciaires. Aux Pays-Bas, par exemple, après avoir remarqué une forte augmentation des frais de défense, plusieurs réformes ont eu lieu, résultant en un système judiciaire ouvert aux citoyens.
- Quelques rares systèmes ont pris des mesures réduisant la monopolisation des tribunaux par les avocats, puisqu'ils poussent les citoyens à aller en justice.
- Création d'organismes au sein du secteur privé pour inciter les citoyens à la résolution de litiges hors des tribunaux.

### 4- Quelques méthodes de réduction des frais de justice

- Imposer des taxes pour chaque jour de procédure.
- En Angleterre, les coûts sont proportionnels aux montants des affaires.
- En Allemagne, pour réduire le nombre d'affaires, il n'est permis de saisir la cour d'appel que pour les affaires dont la valeur atteint un certain montant.
- Plusieurs pays européens se sont accordés à ne pas associer les frais de justice à la valeur financière des affaires.

### 5- Quelques méthodes pour lutter contre la lenteur et gérer les délais

- Fournir un effort pour traiter les litiges avec d'autres méthodes que les moyens traditionnels (procès). Par exemple en convoquant les parties à comparaître directement au tribunal.
- Utiliser la technique du "more times" comme en Angleterre pour traiter les affaires dans l'immédiat.
- Simplifier les procédures des affaires civiles en les rendant plus souples.
- Harmoniser les procédures des tribunaux.
- Réviser la carte judiciaire (cas des tribunaux commerciaux en France)
- Fusionner les tribunaux de 1<sup>ère</sup> instance et de 2<sup>ème</sup> instance.
- Réviser le droit pénal pour le rendre plus exhaustif.
- Uniformiser les guichets des secrétariats du greffe.
- Améliorer la communication entre les juges pour favoriser la collaboration.
- Statuer rapidement sur certaines affaires. Dans plusieurs pays européens, les cas de divorce sont traités rapidement (200 cas en deux heures).
- Utiliser Internet pour améliorer la souplesse dans le traitement des affaires.
- Annuler les opérations qui ne sont pas directement liées à la procédure.
- Abandonner certaines lois qui induisent des procédures lentes et en réviser d'autres comme les législations pénales, trop complexes;
- Accorder plus d'intérêt aux procédures de conciliation (même si elles sont souvent critiquées).
- Encourager l'auto-exécution des décisions judiciaires, sans l'intervention du juge d'exécution.

### 6- Rôle des juges et des auxiliaires de la justice

La réforme lancée en France en 1999 s'est basée sur la personne du juge, en tant qu'élément essentiel dans le processus. Ce qui implique d'exiger des juges d'être efficaces et de leur demander des comptes sur leur performance quantitative et qualitative. Cela présuppose cependant que certaines conditions soient remplies:

- Fournir au juge, en tant que gestionnaire des affaires et des procédures, tous les instruments de travail nécessaires (financiers, moraux etc.).
- Lui assurer une formation de haut niveau qui lui permette d'améliorer sa compétence et sa performance.
- Mener des études analytiques pour évaluer la capacité de la justice à gérer et juger les affaires et la capacité des magistrats à assumer leur rôle, rôle qui influe sur le cours des affaires.

### **III. L'expérience espagnole dans la modernisation de l'administration judiciaire**

L'intervention de M. Lopez (Directeur de l'Institut du Droit Judiciaire Public) a porté sur les questions suivantes :

#### 1- Cadre général de la réforme

- La réforme de l'administration judiciaire s'est révélée nécessaire immédiatement après la constitution de 1978, notamment en ce qui concerne la séparation des pouvoirs et la garantie de l'indépendance de la justice. Un ensemble de lois et de règlements ont été adoptés, visant à garantir l'indépendance de la justice et le respect de l'Etat de droit .
- Il existe un besoin croissant de réforme pour une meilleure efficacité.
- Il existe également un besoin de répondre aux besoins sociaux et d'accompagner le développement économique. Au cours de la dernière décennie, le nombre d'affaires a connu une hausse considérable, passant d'un million et demi à sept millions d'affaires.
- Les différents médias (journaux, télévision) ont montré un intérêt croissant pour les affaires juridiques en mettant l'accent sur certains points faibles, comme la lenteur et l'inefficacité.

#### 2- Domaines de la réforme

La réforme a englobé tous les domaines ayant rapport avec la justice, et a nécessité d'importants investissements en temps et en ressources humaines.

Elle a particulièrement concerné :

- La réforme des législations, des lois et des règlements.
- L'augmentation du nombre de juges.
- Le relèvement du niveau des rémunérations.
- La réforme de l'Institut Supérieur de la Magistrature.
- La formation et la qualification des magistrats.

D'autres domaines ont également été touchés par les réformes, tels que les affaires de mineurs et le lancement de programmes de mise à jour des bases de données. Ces dernières années, des efforts supplémentaires ont été mis en œuvre pour garantir un système judiciaire de qualité.

### 3- Les leçons tirées

- Nécessité d'obtenir l'approbation du parlement quant au principe de réforme (gouvernement et opposition), pour en garantir la continuité.
- Considérer l'administration judiciaire comme un service public.
- Aborder le système judiciaire avec une perspective générale et globale.
- Adopter un programme de réforme intégré, qui inclue tous les aspects judiciaires au lieu de mettre en avant un aspect au détriment d'un autre. Il faut coordonner les aspects suivants:
  - la formation des juges en lui accordant le temps nécessaire.
  - la formation des fonctionnaires.
  - la réflexion sur les ressources économiques nécessaires.
  - la réforme des lois et des règlements.

### 4- Facteurs contribuant au succès de la réforme

- La cohérence dans la performance et la combinaison des efforts entre les institutions publiques et privées dont notamment: les ordres d'avocats, les associations de juges, les syndicats et le Ministère.
- La constitution de comités de coordination pour généraliser la réforme en englobant toutes les instances de l'Etat, afin de minimiser les réactions négatives à la réforme souvent suscitées par des conflits d'intérêts.

### 5- Un modèle de consensus sur la réforme: le cas espagnol

Le caractère complexe de la réforme judiciaire et la longue durée de ses programmes, comme la formation continue des juges et des auxiliaires de justice, nécessitent une garantie de continuité malgré les changements politiques au parlement. Par conséquent, le gouvernement et l'opposition ont échangé leurs opinions et leurs idées pour parvenir à un consensus sur les objectifs escomptés à long terme. Le Conseil Juridique a émis plusieurs recommandations parmi lesquelles la nécessité de réformer le code pénal, l'adoption d'un budget sur quatre ans et le maintien de ces résolutions en cas de changement politique.

## **IV. L'expérience italienne dans la modernisation de l'administration judiciaire**

L'intervention de M.Giacomo Oberto (secrétaire général de l'Union Internationale des Magistrats, Italie) a porté sur les questions suivantes:

### 1- Le principe de l'indépendance de la justice

- Le principe de la séparation des pouvoirs en Italie a été renforcé par la déclaration des droits de l'Homme. Tous les pays du monde essaient d'instaurer l'indépendance de la magistrature. Mais la différence est grande entre théorie et pratique, surtout dans certains secteurs sensibles du fait qu'ils sont, à différents degrés, liés à la justice.
- La nécessité de former les juges et de leur offrir les outils et les moyens adéquats pour remplir leur fonction dans la dignité et l'indépendance.
- L'indépendance de la justice se présente sous deux aspects : l'indépendance externe, qui attire souvent plus d'attention, et l'indépendance interne qui concerne la personne du juge et qui devient une figure sacrée lorsqu'il qu'il est bien formé, compétent et intègre.
- Au niveau du parquet, c'est la problématique de la dépendance administrative qui se pose et qui se trouve en totale contradiction avec le principe d'indépendance.
- L'Union Européenne a émis des recommandations qui accordent une attention particulière au statut des juges afin de les rendre plus indépendants.

- En Italie, le principe de l'indépendance de la justice puise ses fondements dans les dispositions de la constitution de 1948 qui a mis fin à une longue période de fascisme et de dictature. Ses articles insistent sur la notion d'une justice indépendante et responsable.

## 2- La Cour Suprême de Justice

- Dans les pays européens, on remarque que la structure générale de la Cour Suprême comporte des membres autres que des juges, bien que cette institution statue sur des questions qui sont la seule prérogative des juges.
- La sélection des magistrats de la Cour Suprême doit être faite de façon adéquate, le système judiciaire devant être convenablement représenté.
- En Italie, cette institution inclut des juges, des procureurs, des présidents de tribunaux, outre dix membres représentant les avocats et les professeurs de droit. Ils votent tous sur le même pied d'égalité.
- La Cour Suprême devrait être un organe consultatif et non un organe de décision, qui devrait donner son point de vue sur les affaires dont elle est saisie pour le soumettre au chef de l'Etat qui seul a l'autorité et la capacité de prendre les décisions.
- Les juges devraient constituer la majorité dans la Cour et ce par voie d'élection des membres et non par nomination faite par l'exécutif.

## 3- Le juge en Italie

- La formation vise à rendre le juge expert en droit.
- Le système se fonde sur des examens et des concours pour accéder à la profession. Les examens comprennent des matières écrites et orales. La cour établit des listes d'admis et les postes sont équitablement répartis entre eux, le premier du classement ayant le choix du poste qu'il désire.
- Conformément aux critères internationaux, un juge n'est transféré ou destitué que s'il en fait la demande. La Cour Suprême a l'autorité de sanctionner ceux qui portent atteinte à la profession.

## **V. L'expérience française**

Dans son exposé sur l'expérience française, Mme Dominique Lottin (Inspectrice des services judiciaires au ministère français de la Justice) a insisté sur les questions suivantes :

### 1- Les étapes sur le chemin de la réforme

Le développement qui a eu lieu depuis trente ans montre que les présidents des institutions judiciaires sont, à l'instar des chefs d'entreprises, responsables de la production, du produit et de la qualité du service offert aux justiciables.

Les étapes précédentes

- Les auxiliaires étaient recrutés et les rémunérations leur étaient versées dans le cadre du secteur privé, parce que ce sont les justiciables qui paient les frais de justice.
- Le caractère centralisé prédominait dans l'Etat et le ministère se chargeait de la répartition.

Les étapes ultérieures

- Fourniture par l'Etat des ressources nécessaires à la réforme.
- Garantie de la gratuité.
- L'Etat assume les frais de justice.

L'étape actuelle

- La justice étant un service public, le secteur judiciaire été décentralisé pour administrer les fonctions et les responsabilités des tribunaux.

Le ministère se contente de tracer les grandes lignes, les juges sont totalement en charge des affaires suivant les spécificités de la région.

Les décisions sont prises par le président du tribunal et le procureur et, pour garantir cela, des organismes ont été institués à côté des présidents pour assumer ce rôle.

En 1995, l'organe des services locaux provinciaux a été créé au niveau des cours d'appel. Il recrute des personnes spécialisées dans l'administration des ressources humaines, l'informatique et la gestion financière pour assister les présidents des tribunaux.

Les juges spécialisés dans le secteur de la gestion ont vu leur nombre augmenter (juges spécialisés en équipement, en bâtiment etc.).

Chaque cour d'appel dispose d'un juge spécialisé en formation et en orientation qui assume le rôle d'intermédiaire avec l'institut de formation.

## 2- La réforme des finances publiques

L'entrée en vigueur du principe de réforme a commencé en août 2001. Le ministère a passé un contrat avec le ministère des finances, en vertu duquel ce dernier fournit les ressources humaines et financières. En contrepartie, le ministère de la justice s'engage à réaliser une série d'objectifs tels que la création de nouveaux organes ou tribunaux ou encore un guichet unique pour les justiciables. Tous les tribunaux se sont engagés à réaliser ces objectifs et ont bénéficié de plus de liberté d'action et d'indépendance.

Les résultats des travaux sont évalués grâce à une série de critères quantitatifs et qualitatifs, la qualité étant une condition essentielle dans les aspects suivants:

- Administration des institutions judiciaires
- Gestion administrative (aspects financier et humain)
- Gestion judiciaire (aspects juridique, instruction efficace et dans les meilleurs délais etc.)

## 3- Moyens utilisés pour la résolution de problèmes

- Réorganiser les institutions, en créer et en annuler d'autres, et adopter le système de juge unique etc.
- Les auxiliaires de justice ne sont pas affectés à des institutions judiciaires spécialisées mais aux tribunaux et ils se déplacent facilement d'un service à l'autre.

En conclusion de son exposé, M. Oberto a affirmé que tous les pays affrontent les mêmes problèmes et pour que la justice réussisse, elle doit s'adapter à la société et accompagner la globalisation.

## **VI. Expérience de la Banque Mondiale, en tant qu'acteur soutenant la réforme judiciaire: le cas du Maroc**

M.Khalid Laraïchi (directeur du budget et de l'équipement au ministère de la Justice, Maroc) et M.Farid Belhaj (conseiller juridique à la Banque Mondiale) ont insisté sur l'expérience de la Banque Mondiale, en tant que partie prenante dans le financement du projet de réforme judiciaire au Maroc.

### 1- Etudes préliminaires

Elles constituent la première étape du projet et ont traité des thèmes suivants :

- Un environnement organisationnel adéquat et des moyens efficaces pour la résolution des litiges commerciaux en matière d'arbitrage commercial, de tribunaux de commerce et de registres de commerce.
- Le renforcement de la formation à l'Institut National des Etudes Judiciaires, en matière d'organisation, de pédagogie et de moyens humains et financiers.
- L'élaboration d'une stratégie de communication et d'information susceptible d'accompagner la

réforme.

## 2- Description du projet

- L'amélioration du cadre législatif et organisationnel des tribunaux commerciaux et des cours d'appel de commerce, l'élaboration d'un code d'arbitrage commercial basé sur des textes révisés et sur l'introduction des nouvelles technologies.
- La modernisation des tribunaux et des cours d'appel de commerce en généralisant l'utilisation de l'informatique, des équipements et de logiciels de gestion des dossiers et des bases de données juridiques.
- Mettre à disposition des registres de commerce informatisés dans les cours de commerce et revoir l'organisation et la formation.
- Le soutien à l'Institut National des Etudes Judiciaires pour qu'il puisse se réorganiser en tant qu'entité indépendante. Enrichir ses programmes éducatifs et managériaux.
- Le renforcement des capacités du ministère de la Justice en matière de communication et de diffusion de l'information pour faciliter l'accès du public aux informations légales: création de bureaux d'information dans le ministère et les tribunaux de commerce, création d'un département de communication au sein du ministère, réalisation de sondages pour évaluer l'efficacité du projet, création d'un site Internet pour mettre l'information juridique à la portée du public
- Le soutien à la cellule chargée de la gestion du projet à travers la fourniture de matériel informatique, une bibliothèque, des moyens de transport et de la formation et du renforcement des compétences.

## 3- Coût du projet

Le coût du projet a atteint 6,73 millions de dollars en avril 2000 se composant d'un crédit de la Banque Mondiale et de la contribution du gouvernement marocain.

En fait, ce projet est marocain de par la méthodologie et la vision stratégique de la réforme judiciaire. Quant au rôle de la Banque Mondiale, il porte sur l'appui au programme dans le domaine économique et commercial, parce que la réforme judiciaire est liée au développement économique. Si ce soutien est modeste au niveau financier, l'expérience est extrêmement importante parce qu'elle servira d'expérience pilote et parce que l'interaction et la coopération avec le Ministère de la Justice sont exemplaires.

La Banque Mondiale souhaite étendre ce projet à d'autres pays du monde arabe en fonction des besoins et des objectifs de chaque pays. La réforme judiciaire est un processus délicat qui émane des pays eux-mêmes et ne peut en aucun cas être imposé par la Banque Mondiale.

## **VII. Leçons tirées de ces expériences**

L'exposé de ces expériences a soulevé plusieurs débats autour des questions suivantes :

- Le budget et la problématique du coût de l'instance en justice et leur relation avec le fait que la justice constitue un élément essentiel dans l'économie nationale ; aussi son influence sur la facilitation de l'accès à la justice
- la nécessité d'améliorer le niveau d'efficacité et d'adapter la justice aux mutations régionales et mondiales,
- l'indépendance de la justice et la part du parquet général dans cette indépendance,
- la lenteur ou la célérité du traitement des affaires et la recherche de moyens alternatifs pour la résolution des litiges, etc.

Toutes les interventions, comme l'a dit M.Ahmed El Ghazali, ont été centrées sur les stratégies pour traiter la modernisation et la réforme judiciaire et ont souligné l'importance d'une connaissance approfondie des systèmes judiciaires ainsi que la nécessité d'une vision globale. La justice est à la croisée des chemins dans nos sociétés, elle reflète beaucoup de nos attentes et aspirations.

Pour ces raisons, ajoute-t-il, il faut avoir le courage nécessaire et regarder la réalité telle qu'elle est,

imaginer ce qu'apporterait la réforme et distinguer la partie positive, susceptible d'évoluer, et la partie négative, qui requiert beaucoup plus d'effort. Les solutions ne peuvent naître que de notre réalité, le succès de tout projet de réforme judiciaire dépendant principalement d'un plan de travail et d'une stratégie à long terme.

M. El Ghazali a conclu qu'une des problématiques majeures soulevée par ces exposés est de savoir s'il est possible de réformer la justice sans la moderniser, et de la moderniser sans la réformer ?

## Chapitre Quatre

### RECOMMANDATIONS SUR LES QUESTIONS FONDAMENTALES DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

Les travaux des trois ateliers<sup>9</sup> ont porté sur les questions fondamentales découlant de la problématique de la modernisation de l'administration judiciaire. Elles ont d'ailleurs fréquemment été évoquées lors de la conférence, en commençant par l'allocution d'ouverture par le Ministre de la Justice du Royaume du Maroc dans la suivante, celle de Mme Rima Khalaf Huneidi, Assistant Secretary General et Directrice Régionale du Bureau Régional pour les Etats Arabes, Programme des Nations-Unies pour le Développement.

Comme l'explique M.Ahmed El Ghazali dans le rapport liminaire, ces questions devaient être travaillées lors d'ateliers car elles sont centrales à toutes les autres questions. Plusieurs recommandations ont émergé:

#### I. Recommandations sur la formation

- Mettre l'accent sur la formation des juges et des auxiliaires de justice à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Renforcer les traditions et le sens de l'honneur des professions judiciaires en l'enseignant lors de formations préparatoires.
- Motiver les juges et les auxiliaires de justice à bénéficier de la formation continue en fonction des priorités et des choix effectués par chaque pays.
- Améliorer le niveau de la recherche scientifique dans les instituts de formation.
- Rechercher les formateurs et les méthodes de formation des formateurs les plus efficaces.
- Définir les critères d'admission aux formations de juges.
- Augmenter le nombre de domaines de spécialité pour répondre aux exigences actuelles et accompagner l'évolution juridique.
- Améliorer la coopération en portant attention plus particulièrement à ce qui fait obstacle au changement de mentalités, que ce soit en matière de technologie ou du travail judiciaire lui-même.

#### II. Recommandations sur la modernisation des méthodes de gestion des affaires

- Augmenter le nombre de juges en fonction du nombre d'affaires enregistrées.
- Porter plus d'attention aux auxiliaires de la justice et assurer leur qualification pour soutenir la modernisation de l'administration judiciaire.
- Fournir à l'administration judiciaire les moyens financiers et humains dont elle a besoin et mettre en place des procédures susceptibles de faciliter l'accès à l'information légale et judiciaire dans les délais les plus courts.
- Prendre en considération la spécialité du juge lors de la répartition des affaires.
- Introduire des principes législatifs qui pourraient simplifier les procédures, renforcer les pouvoirs du juge dans la gestion minutieuse des affaires et des délais, de sorte à garantir les droits de la défense, à réduire les délais et à limiter la possibilité de violations et de comportements abusifs.

---

<sup>9</sup> Après midi du jour 2 (16 Mars 2002)

- Atelier 1: "Modernisation de la formation continue et du perfectionnement" présidé par M.Ali El Sadeq, directeur du Centre National pour les Eudes Juridiques, Egypte. Rapporteur M.Ahmed Driouech
- Atelier 2: "Modernisation des méthodes de gestion d'affaires" présidé par M.Lididi, Directeur des Affaires Civiles, Ministère de la Justice, Maroc. Rapporteur, M.Abdelilah Lahkim Bennani
- Atelier 3: "Modernisation par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication" présidé par M.Wassim Harb, Expert auprès du PNUD. Rapporteur, M.Said Soufi

- Encourager la recherche de moyens alternatifs de résolution des litiges, en respectant les spécificités de chaque pays. Il faut également sensibiliser les citoyens à l'importance et à l'efficacité de ces méthodes.
- Favoriser la réussite de ces alternatives en déterminant et en formant les entités et les parties en charge.
- Promouvoir la justice spécialisée dans les mêmes tribunaux pour préserver l'unité de la justice et la rapprocher des justiciables.

### **III. Recommandations sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication**

- Mettre l'automatisation au service des libertés publiques et des droits de l'Homme.
- Créer une banque de données sur la législation et la jurisprudence pour faciliter la circulation d'information entre les pays arabes.
- Adapter la loi aux évolutions des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Créer un organisme composé d'experts arabes en informatique pour faciliter l'échange d'expertise et d'expérience, prêter assistance et permettre de profiter des leçons tirées.

Ces recommandations ont été présentées par le rapporteur général de la conférence, M.Driouech, lors de la session de clôture<sup>10</sup> présidée par M.Ahmed El Ghazali, Secrétaire Général du Ministère de la Justice (Maroc).

Des copies de ces recommandations ont été distribuées aux participants et à la presse.

Lors de cette session, M.Chabib Moukallad (Liban) qui a parlé au nom des délégations arabes a tenu à remercier le Ministère de la Justice du Maroc pour son hospitalité et la qualité de l'organisation. M.Abdellatif Adil, coordinateur régional du Programme Régional de la Gouvernance dans les Etats Arabes, Bureau Régional pour les Etats Arabes, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a tenu à féliciter les participants pour la réussite de cette rencontre.

La dernière allocution, celle de M.Omar Azimane, Ministre de la Justice du Royaume du Maroc, a insisté sur la nécessité de poursuivre la réflexion sur la réforme et la modernisation de la justice et de fournir des efforts permanents pour atteindre nos objectifs en la matière.

---

<sup>10</sup> Matinée du jour 3 (17 Mars 2002). Session de clôture présidée par M.El Ghazali, Secrétaire Général, Ministère de la Justice, Maroc.

## Programme final de la conférence

Jour 1	Vendredi 15 Mars 2002
8:30 - 9:00 am	<b>Accueil et Inscription</b>
9:00 - 10:00 am	<b>Session d'Ouverture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocution de M. Omar Azimane, Ministre de la Justice, Royaume du Maroc.</li> <li>• Allocution de Mme Rima Khalaf Hunaidi, Assistant Secretary General, Directrice Regionale, Bureau Régional pour les Etats Arabes, Programme des Nations Unies pour le Développement.</li> <li>• Allocution de M. Ko-Yung Tung, Vice-Président and Conseiller Général à la Banque Mondiale.</li> <li>• Rapport liminaire, par M. Ahmed El Ghazali, Secrétaire Général, Ministère de la Justice, Royaume du Maroc.</li> </ul>
10:00 -10:30 am	<b>Pause café</b>
10:30 am -12:30 pm	<b>Session Plénière 1 – Introduction Générale à le Modernisation de l'administration judiciaire</b> <u>Président:</u> M. Idriss Dahak, Premier Président de la Cour Suprême et Président du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme. <u>Rapporteur:</u> M. Driouech, Professeur universitaire (Université mohammed V) et Conseiller au Cabinet du Ministre de la Justice, Maroc <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Modernisation de l'administration judiciaire et qualité des services de la justice.</i> Abdelmajid Rhomija, Directeur des Etudes, de la Coopération et de la Modernisation, Ministère de la justice, Maroc</li> <li>• <i>Modernisation de l'administration judiciaire et mondialisation.</i> Abboud Al-Sarraj, Expert ex-doyen de la faculté de droit, Université de Damas, Syrie.</li> <li>• <i>Conclusions de la Banque Mondiale en matière de réforme judiciaire.</i> Jean-Marc Baissus, Expert auprès de la Banque mondiale, Département judiciaire.</li> <li>• <i>Tendances globales en terme de modernisation de l'administration judiciaire</i> Richard Messick, Expert auprès de la Banque Mondiale</li> <li>• <b>Débat</b></li> </ul>
12.30 - 2:30 pm	<b>Déjeuner</b>
2:30 – 6:30 pm	<b>Session Plénière 2 – Expériences arabes en matière de modernisation de l'administration judiciaire</b> <u>Président:</u> Najib Boussedra, Expert à l'International Development Law Institute (IDLI) <u>Rapporteur:</u> Abdelilah El Hakim Bennani, Conseiller, Cabinet du Ministre de la Justice, Maroc. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Ayant reçu un grand nombre de demandes de la part des délégations arabes désireuses de faire part de leurs expériences de leur pays, le comité d'organisation a apporté quelques modifications au programme. Le président et les chefs de délégations ont coordonné le déroulement de la session. Toutes les allocutions, rapports, et présentations ont été mises à la disposition des participants durant cette session. (voir rapport final)</i></li> </ul>
Jour 2	Samedi 16 Mars 2002
9:00 - 10:30 am	<b>Session Plénière 3 - Approches mondiales de la modernisation de l'administration judiciaire</b> <u>Président:</u> Ahmed El Ghazali, Secrétaire Général du Ministère de la Justice, Maroc. <u>Rapporteur:</u> Said Soufi, Procureur Général, Cour d'Appel, Beni Mellal, Maroc. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Modernisation de l'administration judiciaire en Amérique Latine</i> Linn Hammergren, Experte internationale, Banque Mondiale.</li> <li>• <i>L'expérience espagnole dans la modernisation de l'administration judiciaire.</i> Luis Lopez Guerra, Professeur de Droit, Espagne.</li> </ul>

- *L'expérience européenne dans la modernisation de l'administration judiciaire: Comparaison entre les systèmes français et britannique.*  
Jean-Marc Baissus, Expert auprès de la Banque Mondiale, Département juridique.
- *L'expérience italienne dans la modernisation de l'administration judiciaire.*  
Giacomo Oberto, Magistrat et Vice-président de l'Union Internationale des Magistrats, Italie.
- *L'expérience française dans la modernisation de l'administration judiciaire.*  
Dominique Lottin, Inspectrice aux Services juridiques, Ministère de la Justice, France.
- *L'expérience de la Banque Mondiale en qualité de participant à la réforme judiciaire : Le modèle marocain.*  
Khalid Laraichi, Directeur du budget et de l'équipement, Ministère de la Justice, Maroc  
Ferid Belhaj, Conseiller Juridique, Banque Mondiale.

**10:30 am -10:45 pm**

**Pause Café**

**10:45 am -12:30 pm**

**Débat**

**12.30 - 2:30 pm**

**Déjeuner**

**2:30 – 6:30 pm**

**Ateliers**

**Atelier 1**

Modernisation des méthodes de gestion des affaires

Président: Mohammed Lididi, Directeur des affaires civiles, Ministère de la Justice, Maroc

Rapporteur: Abdelilah El Hakim Bennani

Session 1: - Le rôle du juge dans la gestion des affaires

- Autres alternatives pour la résolution des litiges.

Session 2: - Justice spécialisée

**Atelier 2**

Modernisations des méthodes de formation et de qualification

Président: Ali El Sadek, Directeur du Centre National des Etudes Juridiques, Egypte.

Rapporteur: Ahmed Driouech

Session 1: - Formation des juges

Session 2: - Formation des auxiliaires à la justice

**Atelier 3**

Modernisation de l'administration judiciaire par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Président: Wassim Harb, Expert auprès du PNUD.

Rapporteur: Said Soufi

Session 1: - Le rôle des nouvelles technologies de l'information dans la modernisation de l'administration judiciaire.

Session 2: - Qualification matérielle et humaine pour l'utilisation des technologies de l'information.

**Jour 3**

**Dimanche 17 Mars 2002**

**9:30 - 11:30 am**

**Session de Clôture**

Président: Ahmed El Ghazali, Secrétaire Général du Ministère de la Justice, Maroc.

Recommandations: Ahmed Driouech, Rapporteur général de la conférence.

Allocution de remerciement: Chef de la délégation libanaise au nom des délégations arabes (M. Chabib Moukallad)

Représentant du PNUD: Adel Abdellatif, Coordonnateur Régional, Programme sur la gouvernance dans les états arabes, Bureau Régional des Etats Arabes.

Allocution de clôture: Omar Azimane, Ministre de la Justice, Royaume du Maroc..

## Listes des Participants

## Délégations Arabes

*Stratégies de Modernisation de l'Administration Judiciaire dans les Pays Arabes*  
15-17 Mars, 2002 – Marrakech, Maroc

Pays	Nom	Fonction
Royaume Hachémite de Jordanie	Youssef Al-Hamoud	Président de la Cour d'Appel, Amman
	Mohamed Al-Laham	Directeur du Département Informatique, Ministère de la Justice
Emirats Arabes Unis	Mohammed Saleh Ahmed Al Mulla	Directeur Général, Institut de Formation et d'Etudes Juridiques
	Ali Saeed Al Kindi	Chercheur à l'Administration de la Fatwa et la Législation, et Délégué à l' Institut de Formation et d'Etudes Juridiques
	Mohammed Mubarak Al Riami	Directeur du Département Informatique
République Tunisienne	Mohamed Assaleh Ben Ayad	Inspecteur Général, Ministère de la Justice
	Abderrahmane Nafati	Chargé de Mission, Cabinet du Ministre
	Khalil Chamanki	Directeur de la Coopération Internationale, Ministère de la Justice
République Démocratique Populaire d'Algérie	Mokhar Felioune	Directeur des Etudes, Inspectorat Général, Ministère de la Justice
	Mohamed-Salah Ahmed-Ali	Directeur de Division, Justice Civile, Ministère de la Justice
	Hocine Mabrouk	Directeur de l'Institut National Juridique
République de Djibouti	Mohamed Saleh Al Bikri	Conseiller Technique, Ministère de la Justice
République du Soudan	Awatef Mohamed Othman Abelhalim	Conseiller
	Mohamed Othmane Ibrahim	Juge
	Mohamed Ahmed Saleh	
République Arabe de Syrie	Hassan Sulaimane Hassan	Conseiller auprès du Ministre de la Justice
	Mohamed Morchid Ayoubi	Directeur Adjoint, Affaires Administratives-Institut Juridique
	Fouad Allouch	Juge au Tribunal de Première Instance, Damas
République de l'Irak	Medhat Hamoudi Hussein Al-Mahmoud	Président, Conseil Consultatif
	Sa'di Sadik Ahmed Al-Obaidi	Président, Cour d'Appel, Baghdad
	Rasheed Salim Saeed	Directeur Général, Institut Juridique
Sultanat d'Oman	Ali Nassir Al-Bualy	Procureur général
	Ibrahim Yahya Al-Abry	Directeur Adjoint, Administration des Tribunaux
	Khalaf Zahran Al-Azry	Directeur de la Cour d'Appel de Masqat
	Khalid Bin Salim Al Saidi	Secrétaire Général, Conseil d'Etat
	Abdoullah Al-Harthy	Conseiller Juridique
Palestine	Zuhair Souraty	Procureur général
	Ibrahim Al Daghma	Directeur, Bureau de la Fatwa et la Législation
	Imad Salim	Président, Cour de Naplouse
	Zuhair Khalil	Juge, Cour Suprême de Justice
Qatar	Mubarak Ibn Nasser Al Hajiri	Juge à la Cour d'Appel
	Ahmad Ibn Sultan Al Assiri	Juge, Cour Suprême Civile
	Mohamed Ibn Abdellah Al Mouhanadi	Juge, Cour Civile

**(Délégations Arabes )**

<b>Pays</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
<b>République Islamique Fédérale des Comores</b>	Mahamoud Soilih	Procureur Général
	Mohamed Abou Hamadi	Juge, Vice-Président
	Hakim Alawi	Juge, Cour d'Anjoin
<b>Kowait</b>	Mohamad Bn Naji	Directeur, Institut Juridique
	Oussama Al Moutawaa	Directeur, Département de Greffe, Court d'Appel
	Abdullah Abderrahim Al Kandari	Directeur, Département Informatique
	Awad Al Kandry	Inspecteur, Département Informatique
<b>République du Liban</b>	Chabib Moukallad	Directeur, Institut des Etudes Juridiques
	Samir Akiki	Juge, Tribunal du Mont Liban
	Mohamed Bakdach	Programmeur Informatique, Ministère de la Justice
<b>Jamahiria Arabe Socialiste Populaire de Lybie</b>	Adib Ben Azzam	Conseiller, Cour Suprême
	Youssouf Saouf	Procureur, Bureau du Procureur Général
<b>République Arabe d'Egypte</b>	Ali Sadeq Othman	Sous-Secrétaire, Ministère de la Justice - Directeur de l'Institut National des Etudes Juridiques
	Khaled Mohamed Ghanem	Président, Tribunal du Caire-Nord
<b>République Islamique de Mauritanie</b>	Mohamed Fal Ould Abdellatif	Secrétaire Général, Ministère de la Justice
	Himoud Ould Ramadan	Responsable de la Formation, Ministère de la Justice
	Mariam Bent Khlil	Directeur des affaires civiles et juridiques, Ministère de la Justice
<b>République du Yemen</b>	Abdelmajid Abdelkader	Sous-Secrétaire, Ministère de la Justice
	Yahya Mohamed Moussa	Conseiller, Ministère de la Justice
	Nidal Al Wazir	Directeur, Centre d'Information Juridique, Ministère de la Justice

## Délégation Marocaine

### *Stratégies de Modernisation de l'Administration Judiciaire dans les Pays Arabes* 15-17 Mars, 2002 – Marrakech, Maroc

Nom	Fonction	Bureau
Omar Azimane	Ministre de la Justice	Rabat
Ahmed Ghazali	Secrétaire Général, Ministère de la Justice	Rabat
Driss Dahak	Premier Président à la Cour Suprême, Président du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme	Rabat
Mohamed Lididi	Directeur des Affaires Civiles, Ministère de la Justice	Rabat
Tayeb Cherkaoui	Directeur des Affaires Pénales et de la Grâce, Ministère de la Justice	Rabat
Mustapha Meddah	Directeur de l'Administration Pénitencière et de la Réinsertion, Ministère de la Justice	Rabat
Mohamed Zaoug	Directeur des Ressources humaines, Ministère de la Justice	Rabat
Mohamed Khalid Laraichi	Directeur du Budget et de l'Equippement, Ministère de la Justice	Rabat
Mohamed Saïd Bennani	Directeur de l'Institut National des Etudes Juridiques	Rabat
Abdelmajid Rhomija	Directeur des Etudes, de la Coopération et de la Modernisation, Ministère de la Justice	Rabat
Ahmed Driouech	Professeur de Droit, Conseiller du Ministre	Rabat
Abdelillah Lahkim Bennani	Conseiller du Ministre, Chargé des Relations avec le Parlement	Rabat
Ali Kettani	Conseiller du Ministre, Chargé du Protocole et des Relations Publiques	Rabat
M'Hamed Drissi	Directeur, Administration des Oeuvres Sociales, Ministère de la Justice	Rabat
Lotfi Fahsi	Chef du Département Informatique et Statistiques, Ministère de la Justice	Rabat
Mohamed Akram	Premier Président, Cour d'Appel	Casablanca
Mustapha Terrab	Premier Président, Cour d'Appel	Rabat
Moulay Abdellah Alaoui Belghiti	Procureur général, Cour d'Appel	Rabat
Mohamed Sellam	Premier Président, Cour d'Appel	El Jadida
Abdelaziz Ouakidi	Premier Président, Cour d'Appel	Khouribga
Fadel Belkacem	Procureur Général du Roi, Cour d'Appel	El Hoceima
Saïd Soufi	Procureur Général du Roi, Cour d'Appel	Beni Mellal
Ibrahim El Ayssar	Procureur Général, Cour d'Appel de Commerce	Casablanca
Assia Oualalou	Premier Président, Tribunal de Commerce	Rabat
Lhassan El Gasseem	Premier Président, Tribunal de Commerce	Casablanca
Lhassan Belkhanfar	Premier Président, Tribunal de Commerce	Agadir
Houceïn Khalifa	Procureur Général, Tribunal de Commerce	Agadir
Leïla Mrini	Premier Président, Tribunal de Première Instance	Rabat
Mohamed Jafir	Premier Président, Tribunal de Première Instance	Anfa, Casablanca
Ahmed Ben Youssef	Procureur Général, Cour Suprême	Rabat
Driss Belmahjoub	Président de Chambre	Rabat
Mohamed Menkar Bennis	Président de Chambre	Rabat
Fatima Al Hassani	Président de Chambre	Rabat
Ahmed Limam	Directeur du Centre de Publication et de Documentation Judiciaire - Cour Suprême	Rabat

## Experts Internationaux

### *Stratégies de Modernisation de l'Administration Judiciaire dans les Pays Arabes*

*15-17 Mars, 2002 – Marrakech, Maroc*

Institution / Pays	Name	Title	Email	Téléphone	Fax
Banque Mondiale	Richard E. Messick	Co-coordonateur du groupe thématique: Institutions Juridiques de l'Economie de Marché	<a href="mailto:Rmessick@worldbank.org">Rmessick@worldbank.org</a>	+1(202)458-7942	+1(202)522-7132
Banque Mondiale	Linn Hambergren	Spécialiste en Management du Secteur Public, Amérique Latine et Région des Caraïbes	<a href="mailto:lhambergren@worldbank.org">lhambergren@worldbank.org</a>	+1(202)473 2975	+1(202)522-3133
Banque Mondiale / Département Juridique	Jean-Marc Baissus	Spécialiste Juridique, groupe "Pratiques de Réforme Judiciaire"	<a href="mailto:jmbaissus@worldbank.org">jmbaissus@worldbank.org</a>	+1(202)473-4962	+1(202)522-3091
Centre National des Tribunaux de l'Etat, Etats-Unis	F. Dale Kasparek, Jr.	Expert en Technologies des Tribunaux	<a href="mailto:dkasparek@ncsc.dni.us">dkasparek@ncsc.dni.us</a>	(757)259-1547	(757)564-2071
USAID/ (AOJS) - Egypte	Shamsnoor Abdul Aziz	Expert Juridique	<a href="mailto:Saziz@amideast.org">Saziz@amideast.org</a>	7958164 or 7354794	7958167
USAID/ (AOJS) - Egypte	Judge Joseph Bellipanni	Chief of Party	<a href="mailto:Jbellipanni@amideast.org">Jbellipanni@amideast.org</a>	20-2-795-8164	
Ecole Nationale de la Magistrature – France	Marie-Laure Robineau	Directeur-Adjoint, Formation Continue et Relations Internationales	<a href="mailto:Marie-Laure.Robineau@justice.fr">Marie- Laure.Robineau@justice.fr</a>	33 1 44418822	33144418800
Université Carlos III, Madrid	Prof. Luis López Guerra	Professeur de Droit Constitutionnel, Directeur de l'Institut de Droit Comparatif Public	<a href="mailto:lopez@der-pu.uc3m.es">lopez@der-pu.uc3m.es</a>	916249668	
Union Internationale des Magistrats - Italie	Giacomo Oberto	Judge et Secrétaire Général Adjoint de l'Union Internationale des magistrats.	<a href="mailto:giacober@tin.it">giacober@tin.it</a>	39 011-4327629	39011-4327671
	Hafedh Ben Saleh	Professeur de Droit		216 71 831 984	216 71 832 719
Banque Mondiale	Waleed Malik	Spécialiste en Management du Secteur Public	<a href="mailto:Wmalik@worldbank.org">Wmalik@worldbank.org</a>	202 473 9237	
	Pierre Catala		<a href="mailto:nadine.berna@juris-classeur.com">nadine.berna@juris- classeur.com</a>	33 1-45489291	
	Reem M. Abu Hassan	Avocate	<a href="mailto:thamer@obeidatfreiha.com">thamer@obeidatfreiha.com</a>	79 520 201	
IDLI	Nejib Boussedra	Senior Program Legal Counsel	<a href="mailto:nboussedra@idli.org">nboussedra@idli.org</a>	39 06 69 79 2627	39 06 67 81 946
Faculté de droit, Damas	Abboud al Sarraj	Doyen	<a href="mailto:salch@scs-net.org">salch@scs-net.org</a>	963 11 212 97 55	963 11 211 98 38

## Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

### *Stratégies de Modernisation de l'Administration Judiciaire dans les Pays Arabes*

*15-17 Mars, 2002 – Marrakech, Maroc*

<b>Institution</b>	<b>Name</b>	<b>Title</b>	<b>Email</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Fax</b>
PNUD/ Bureau Régional pour les Etats Arabes	Rima Khalaf Hunaidi	Assistant Secretary General et Directrice Régionale, Bureau Régional pour les Etats Arabes / PNUD			
PNUD-Rabat	Bouna Sé mou Diouf	Coordonnateur Résident des Nations-Unies et Représentant Résident du PNUD		212 37 70 35 55	
UNDP / Regional Bureau for Arab States	Adel Abdellatif	Coordonnateur Régional, Programme de la Gouvernance dans les Etats Arabes (POGAR)	<a href="mailto:adel.abdellatif@undp.org">adel.abdellatif@undp.org</a>	961 1 981 301	961 1 981 521
PNUD-Rabat	Tajeddine Badry	Programme Officer	<a href="mailto:tajeddine.badry@undp.org">tajeddine.badry@undp.org</a>	1 212 37 70 35 55	
PNUD / POGAR	Wassim Harb	Consultant – Expert	<a href="mailto:wharb@pogar.org">wharb@pogar.org</a> <a href="mailto:washb@hotmail.com">washb@hotmail.com</a>	961 1 380 264	961 382 2000
PNUD / POGAR	Jehanne E. Henry	Consultant Juridique / POGAR	<a href="mailto:jehanne@pogar.org">jehanne@pogar.org</a>	1 (212) 457 1286	
PNUD / POGAR	Karima El Korri	Coordinatrice Locale POGAR	<a href="mailto:kelkorri@hotmail.com">kelkorri@hotmail.com</a>	212 61 31 34 43	212 22 22 82 69
PNUD, Somalie	Adam Abdelmoula		<a href="mailto:adam.abdelmoula@undp.org">adam.abdelmoula@undp.org</a>		
PNUD, Somalie	Mohamed Abdi				
PNUD, Yemen	Ghulam Isac Zai				
PNUD, Yemen	Jeehan Nawaf				

## La Banque Mondiale

### *Stratégies de Modernisation de l'Administration Judiciaire dans les Pays Arabes*

*15-17 Mars, 2002 – Marrakech, Maroc*

<b>Institution</b>	<b>Name</b>	<b>Title</b>
Banque Mondiale	Ko-Yung Tung	Vice-Président et Conseiller Général
Banque Mondiale	Said Al Habsy	Conseiller pour la Région MENA et l'Asie du Sud
Banque Mondiale	Hans Jurgen Gruss	Conseiller pour la ECA et ex-conseiller MENA
Banque Mondiale	Ferid Belhaj	Conseiller
Banque Mondiale	Dominique Bichara	Conseiller

## Agences Internationales et Représentants du Secteur Privé

### *Stratégies de Modernisation de l'Administration Judiciaire dans les Pays Arabes*

*15-17 Mars, 2002 – Marrakech, Maroc*

Institution / Pays	Nom	Fonction	Email	Téléphone	Fax
Ministère des Affaires Étrangères, France	Danièle Spengler		<a href="mailto:DANIELE.SPENGLER@diplomatie.gouv.fr">DANIELE.SPENGLER@diplomatie.gouv.fr</a>		
Ministry Ministère de la Justice', France	Dominique Lottin	Inspectrice des Services Juridiques	<a href="mailto:Dominique.Lottin@justice.gouv.fr">Dominique.Lottin@justice.gouv.fr</a>		
USAID/Palestine	Mustafa Mar'i	Responsable de Projet USAID/ Cisjordanie et Gaza	<a href="mailto:mustafa.mari@justice.com">mustafa.mari@justice.com</a>	972-3-5114 857	972-50-353 685
Banque Mondiale / Yemen	Mohamed Jaffer Kassim	Vice-Ministre de la Justice – Coordinateur du Projet de Réforme Judiciaire, Sanaa.	<a href="mailto:MJAK@y.net.ye">MJAK@y.net.ye</a>		
AMIDEAST	Paul Sevier	Programmes Internationaux	<a href="mailto:PSevier@AMIDEAST.ORG">PSevier@AMIDEAST.ORG</a>		
AMIDEAST	Bob Hurd				
Centre National pour les Tribunaux d'Etat	Richard Van Duizend	Directeur des Programmes Internationaux	<a href="mailto:Rvanduizend@ncsc.dni.us">Rvanduizend@ncsc.dni.us</a>	703-841-0206	703-841-5632
Business Systems House - Dubai	Houssam Hatoum	Directeur Général			
Business Systems House - Dubai	Lotfa El Taier	Directeur/Logiciel			
Union Européenne	Yves Lernout	Relations Extérieures			
USAID / Caire	Dana Fischer				
USAID / Caire	Asr Toson				
IDLI	G. Blanchi				
AOJS	Amr Abdallah				
Dubai – EAU	Ahmed Bin Humaidan	Directeur des Technologies de l'Information, Tribunaux de Dubai	<a href="mailto:ahmadh@dubaicourts.gov.ae">ahmadh@dubaicourts.gov.ae</a>	+971 4 3358664	+971 4 3358626
Dubai – EAU	Ahmed Sulaiman	Directeur de l'Unité d'Avocats, Tribunaux de Dubai	<a href="mailto:sulaiman@dubaicourts.gov.ae">sulaiman@dubaicourts.gov.ae</a>	+971 4 3357500	+971 4 3365615
SEINTEX	Miguel Angel de la Pisa Estrada	Consultant	<a href="mailto:seintex@seintex.com">seintex@seintex.com</a>	+34 934092155	+34 933393267
SEINTEX	Carlos Alonso Romero	Expert Juridique	<a href="mailto:seintex@seintex.com">seintex@seintex.com</a>	+34 934092155	+34 933393267

## Participants - Ateliers

### 1. Strategies pour la modernisation de la formation et la qualification

Président: Ali Sadeq Othman, Sous-Secrétaire, Ministère de la Justice

Directeur de l'Institut National des Etudes Juridiques

Rapporteur: Abdelilah Lahkim Bennani

Nom	Fonction/Institution	Pays
Chabib Moukallad	Directeur de l'Institut des Etudes Juridiques	Liban
Shamsnoor Abdul Aziz	Expert Juridique/USAID/ AOJS	Egypte
Fouad Allouch	Juge au Tribunal de première instance de Damas	Syrie
Mohamed Morchid Ayoubi	Directeur Adjoint, Affaires Administratives, Institut Juridique	Syrie
Driss Belmahjoub	Président de Chambre	Maroc
Hocine Mabrouk	Directeur de L'Institut National Juridique	Algerie
Youssef Al-Hamoud	Président, Cour d'Appel d'Amman	Jordanie
Mohamed Saleh Al Bikri	Conseiller Technique, Ministère de la Justice	Djibouti
Mohamed Saïd Bennani	Directeur de L'Institut National des Etudes Juridiques	Maroc
Mohamed Zaoug	Directeur des Ressources Humaines, Ministère de la Justice	Maroc
Fatima Al Hassani	Président de Chambre	Maroc
Mahamoud Soilih	Procureur Général	Comores
Mohamed Abou Hamadi	Juge et Vice-Président	Comores
Oussama Al Moutawaa	Directeur du Département de Greffe, Cour d'Appel	Koweit
Ibrahim Yahya Al-Abry	Directeur Adjoint, Administration Générale des Tribunaux	Oman
Rasheed Salim Saeed	Directeur Général de l'Institut Juridique	Irak
Mariam Bent Khlil	Directeur des AFFAIRES Juridiques et Civiles, Ministère de la Justice	Mauritanie
Mohammed Saleh Ahmed Al Mulla	Directeur Général, Institut pour la Formation et les Etudes Juridiques.	EUA
Ali Saeed Al Kindi	Chercheur à l'Administration de la Fatwa et la Legislation, Délégué à l'Institut des Etudes Juridiques.	EUA
Jean Cornet - Prat	Commission Européenne	Union Européenne
Yves Lernout	DG Reflex	Union Européenne
Mohamed Othmane Ibrahim	Juge	Soudan
Abboud Al-Sarraj	Ex-Doyen de la Faculté de Droit de Damas	Syrie
Assia Oualalou	Président, Tribunal de Commerce, Rabat	Maroc
Mustapha El Khattabi	Professeur de Droit, Faculté de Droit, Marrakech	Maroc
Lhassan Belkhanfar	Président, Tribunal de Commerce, Agadir	Maroc

## Participants - Ateliers

### 2. Strategies de Modernisation de la gestion des affaires

Président: Mohamed Lididi, Directeur des Affaires Civiles

Rapporteur: Abdelilah Lahkim Bennani

Nom	Fonction/Institution	Pays
Samir Akiki	Juge, Tribunal du Mont Liban	Liban
Hassan Sulaimane Hassan	Conseiller du Ministre de la Justice	Syrie
Mohamed-Salah Ahmed-Ali	Directeur de Division, Departement de la Justice Civile, Ministère de la Justice	Algérie
Al Hassan Abou Yaquine	Premier Président, Cour d'Appel, Settat	Maroc
Ibrahim El Ayssar	Procureur Général, Cour d'Appel de Commerce	Maroc
Khalaf Zahran Al-Azry	Directeur, Cour d'Appel de Maskat	Oman
Mohamed Fal Ould Abdellatif	Secrétaire Général, Ministère de la Justice	Mauritanie
Mohamed Sellam	Premier Président, Cour d'Appel, El Jadida	Maroc
Yahya Mohamed Moussa	Conseiller, Ministère de la Justice	Yemen
Mohamed Assaleh Ben Ayad	Inspecteur Général, Ministère de la Justice	Tunisie
Zuhair Khalil	Juge à la Cour Suprême de Justice	Palestine
Imad Salim	Président du Tribunal de Naplouse	Palestine
Mustafa Mar'i	Responsable de Projet/USAID – Cisjordanie et Gaza	Palestine
Laetitia Contet	Chercheur	France
Danièle Spengler	Ministère de la Justice	France
Jaafar Saleh	Juge à la Cour Suprême	Syrie
Abdelmajid Rhomija	Directeur des Etudes, de la Coopération et de la Modernisation, Ministère de la Justice	Maroc
Leïla Mrini	Premier Président, Tribunal de Première Instance	Maroc
Mustapha Terrab	Premier Président, Cour d'Appel	Maroc
Moulay Abdellah Alaoui Belghiti	Procureur Général du Roi, Cour d'Appel	Maroc

## Participants - Ateliers

### 3. Strategies de Modernisation de l'administration Judiciaire par l'Utilisation des Technologies de l'Information

Président: Wassim Harb, Expert, PNUD

Rapporteur: Said Soufi

Name	Title/Institution	Country
Mokhar Felioune	Directeur des Etudes, Inspectorat Général, Ministère de la Justice	Algerie
Fadel Belkacem	Premier Président, Cour d'Appel, Agadir	Maroc
Lhassan El Gassem	Président, Tribunal de Commerce	Maroc
Houssam Hatoum	Directeur Général, Business Systems House - Dubai	EAU
Lotfa El Taier	Directeur Logiciel, Business Systems House - Dubai	EAU
Ali Nassir Al-Bualy	Procureur Général	Oman
Khalid Bin Salim Al Saidi	Secrétaire Général, Conseil d'Etat	Oman
Himoud Ould Ramadan	Responsable de la Formation, Ministère de la Justice	Mauritanie
Nidal Al Wazir	Directeur, Centre d'information Juridique, Ministère de la Justice	Yemen
Mohammed Mubarak Al Riami	Directeur du Département Informatique	EAU
Ahmed Bin Humaidan	Directeur des Technologies de l'Information, Département des tribunaux, Dubai	EAU
Khaled Mohamed Ghanem	Président, Tribunal du Caire-Nord	Egypte
Khalil Chamanki	Directeur de la Coopération Internationale	Tunisie
Awad Al Kandry	Inspecteur au Département Informatique	Kowait
Oussama Al Moutawaa	Directeur du Département de Greffe, Cour d'Appel	Kowait
M. Bennouna	Chercheur	Maroc
Mohamed Al-Laham	Directeur du Département Informatique	Jordanie
Awatef Mohamed Othman Abelhalim	Conseiller	Soudan
Mohamed Jafir	Premier Président, Tribunal de Première Instance	Maroc
Mohamed Bakdach	Programmeur en Informatique, Ministère de la Justice	Liban
Abdelaziz Ouakidi	Premier Président, Cour d'Appel	Maroc

## Liste des Présidents des Sessions Plénières et des Ateliers

### *Stratégies de Modernisation de l'Administration Judiciaire dans les Pays Arabes* 15-17 Mars, 2002 – Marrakech, Maroc

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Session Plénière ou Atelier</b>
Driss Dahak	Premier Président à la Cour Suprême, Président du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme	- Session Plénière 1: Introduction Générale à la Modernisation de l'Administration Judiciaire
Ahmed Ghazali	Secrétaire Général, Ministère de la Justice, Maroc	- Session d'Ouverture - Session Plénière 3: Approches Internationales de la Modernisation de l'Administration Judiciaire - Session de Clôture
Nejib Boussehra	Expert auprès de l'IDLI	- Session Plénière 2: L'Expérience des Pays Arabes dans la Modernisation de l'Administration Judiciaire
Mohamed Lididi	Directeur des Affaires Civiles, Ministère de la Justice	Atelier 1: Stratégies de Modernisation de la Gestion des Affaires
Ali Sadeq	Sous-Secrétaire, Ministère de la Justice, Directeur de l'Institut National des Etudes Juridiques	Atelier 2 : Stratégies de Modernisation de la Formation
Wassim Harb	Expert, Consultant, PNUD	Atelier 3 : Strategies de Modernisation de l'administration Judiciaire par l'Utilisation des Technologies de l'Information

## Liste des Rapporteurs

*Stratégies de Modernisation de l'Administration Judiciaire dans les Pays Arabes*  
15-17 Mars, 2002 – Marrakech, Maroc

<b>Name</b>	<b>Title</b>	<b>Plenary or Workshop</b>
Ahmed Driouech  (Rapporteur Général de la Conférence)	Professeur de Droit, Université Mohamed V Conseiller du Ministre de la Justice	- Session d'Ouverture - Session Plénière 1: Introduction Générale à la Modernisation de l'Administration Judiciaire - Atelier 2 : Stratégies de Modernisation de la Formation - Session de Clôture
Abdelilah Lahkim Bennani	Conseiller du Ministre	- Session Plénière 2: L'Expérience des Pays Arabes dans la Modernisation de l'Administration Judiciaire Atelier 1: Stratégies de Modernisation de la Gestion des Affaires
Said Soufi	Procureur Général du Roi, Cour d'Appel, Beni Mellal	Atelier 3 : Strategies de Modernisation de l'administration Judiciaire par l'Utilisation des Technologies de l'Information

## Liste de la Presse

*Stratégies de Modernisation de l'Administration Judiciaire dans les Pays Arabes*  
15-17 Mars, 2002 – Marrakech, Maroc

<b>Journaliste</b>	<b>Publication</b>
Hassan Yassamini	Al Alam (quotidien)
Al Mokhtar Ziani	Al ittihad Al Ichtiraki (quotidien)
Ahmed Hired	Al Amal Addimoqrati (quotidien)
Fatiha Aarour	Assabah (quotidien)
Khadija El Amoudi	Al Joumhour (quotidien)
Nadia El Mellili	L'Economiste (quotidien)
Kamal Benbrahim	Auhourd'hui Le Maroc (quotidien)
Souhaila Rigui	Al Ahdath Al Maghribia (quotidien)
Ahmed Bouz	Assahifa (hebdomadaire)
Abdelaziz Koukass	Assahifa (hebdomadaire)

\* Cette liste ne comprend pas les noms des correspondants qui ont assisté à la conférence, et dont le nombre est important.

## Liste des Présentations et Allocutions

Les présentations et allocutions de la conférence ont été classées suivant les trois thèmes principaux suivants:

1. Introduction générale à la modernisation de l'administration judiciaire
2. L'Expérience des Pays arabes dans la modernisation de l'administration judiciaire
3. L'Expérience du Maroc dans la modernisation de l'administration judiciaire
4. Approches internationales de la modernisation de l'administration judiciaire

Dans les Ateliers, les participants ont pu discuter plus largement de trois domaines touchés par la modernisation (formation, gestion des affaires, et nouvelles technologies), et d'émettre des recommandations à ces sujets. La même structure a été adoptée dans la rédaction du rapport de synthèse.

### **Première Partie: Introduction générale à la modernisation de l'administration judiciaire**

- Allocution de M.**Omar Azimane**, Ministre de la Justice Royaume du Maroc
- Allocution de Mme **Rima Khalaf Hunaidi**, Assistant Secretary General et Directrice Régionale, Bureau Régional pour les Etats Arabes / PNUD
- Allocution de M.**Ko-Yung Tung**, Vice-Président et Conseiller Général;
- Rapport liminaire par **Ahmed El Ghazali**, Secrétaire Général, Ministère de la Justice, Maroc;
- Exposé de **Abdelmajid Rhomija**, Directeur des Etudes, de la Coopération et de la Modernisation, Ministère de la Justice, Maroc. "*Modernisation de l'administration judiciaire et qualité des services de la Justice*".
- Présentation par **Richard Messick**, Co-Director, Groupe Thématique de la Banque Mondiale sur les institutions juridiques. "*Judicial Reform: The Why, The What, The How.*"

### **Deuxième Partie: Expérience des Pays Arabes dans la Modernisation de l'administration Judiciaire**

#### **Jordanie**

- *Qualification des Juges en Jordanie*, Juge Youssouf Al Hamoud, Premier Président, Cour d'appel, Amman.
- *Usage de l'informatique au Ministère de la Justice*, Mohamed Allaham, Directeur du Département informatique, Ministère de la Justice

#### **Emirats Arabes Unis**

- *Liste d'actions pour la Modernisation de l'administration judiciaire*, Mohamed Saleh Ahmed Al Mulla, Conseiller, Directeur de l'Institut de formation et d'études juridiques.

**Bahrain**

- *L'expérience du ministère de la justice et des affaires islamiques en matière de modernisation de l'administration judiciaire*, Ministère de la justice et des affaires islamiques.

**Tunisie**

- *L'expérience de la Tunisie en matière de modernisation de l'administration judiciaire*, Ministère de la Justice.

**Algerie**

- *Présentation de strategies de modernisation de l'administration judiciaire*, Ministère de la Justice.

**Syrie**

- *L'expérience de la Syrie en matière de qualification des Juges, de modernisation de l'administration judiciaire, et de technologies de l'information et de la communication*, Ministère de la Justice.

**Oman**

- *Présentation sur la modernisation de l'administration judiciaire dans les pays arabes*

**Palestine**

- *Développement des systèmes juridique et judiciaire*, Ministère de la Justice, Administration de la Fatwa et la législation. By Ibrahim Doghma, Conseiller, Directeur de l'Administration de la Fatwa et la législation.
- *Stratégies de modernisation de l'administration judiciaire en Palestine*, Cour Suprême.

**Qatar**

- *Présentation sur le système judiciaire*

**Comores**

- *Présentation sur la modernisation de l'administration judiciaire dans les pays arabes.*

**Kowait**

- *L'expérience du Kowait en matière de mecanisation du système judiciaire*, Abdullah Abderrahim Al Kandari, Directeur du Centre des systèmes informatiques, Ministère de la Justice, Kowait.
- *Modernisation des tribunaux au Kowait..*

**Liban**

- *Présentation audi-visuelle sur la modernisation*, Ministère de la Justice.

**Lybie**

- *Stratégies de modernisation de l'administration judiciaire dans la Jamahiria arabe ismlamique populaire de Lybie*, Ministère de la Justice.

**Egypte**

- *L'expérience égyptienne en matière d'informatisation du ministère de la justice*, Mohamed Saleh Ahmed, Conseiller, Information Judicial Center.
- *Rapport sur la modernisation de l'administration judiciaire en Egypte*, Ali Sadeq, Advisor, Deputy Chief Justice, Under Secretary of the National Institute for Judicial Studies.
- *Rapport sur l'expérience de l'Egypte dans le projet de soutien à l'administration*

judiciaire (Amideast), By Shems Nour Abdelaziz, Experte Internationale.

#### **Mauritanie**

- *La réforme judiciaire en Mauritanie: réalisations et perspectives*, Ministère de la Justice.

#### **Yemen**

- *Stratégies de modernisation de l'administration judiciaire au Yemen*, Ministère de la Justice.

### **Troisième Partie: L'expérience du Maroc en modernisation de l'administration judiciaire**

#### **1. Formation**

- *Formation Juridique*, Mohamed Said Bennani, Directeur de l'Institut National des Etudes Juridiques, Ministère de la Justice.
- *L'expérience du Ministère de la Justice du Maroc en matière de qualification des employés*, Mohamed Zaoueg, Directeur des Ressources Humaines, Ministère de la Justice.

#### **2. Administration**

- *Le rôle de l'administration dans l'amélioration de la qualité du travail judiciaire à la Cour Suprême*, Idriss Belmahjoub, Président de Chambre, Cour Suprême.
- *Modernisation de l'administration judiciaire à la Cour Suprême, 1997-2001*, Cour Suprême.

#### **3. Informatisation**

- *Programme d'informatisation des tribunaux marocains*, Lotfi Fahsi, Chef du Département Informatique et Statistique, Ministère de la Justice, Maroc.
- *La gestion de l'information dans le travail du Procureur Général*, by Said Soufi, Procureur Général du Roi, Cour d'Appel, Beni Mellal, Maroc

#### **4. Présentations Générales**

- *L'expérience de la Banque Mondiale en qualité de participant à la réforme judiciaire : Le modèle marocain*, Khalid Laraichi, Directeur du budget et de l'équipement, Ministère de la Justice, Maroc et Ferid Belhaj, Conseiller Juridique, Banque Mondiale.
- *La Modernisation de l'administration judiciaire et le Développement Social et économique au Maroc*. M'hamed Drissi, Directeur, Administration des œuvres sociales, Ministère de la Justice.

### **Quatrième Partie: Approches internationales de la modernisation de l'administration judiciaire**

#### **Présentations**

- *Modernisation de l'administration judiciaire en Amérique Latine* Linn Hammergren, Experte internationale, Banque Mondiale.
- *L'expérience espagnole dans la modernisation de l'administration judiciaire*. Luis

Lopez Guerra, Professeur de Droit, Espagne.

- *L'expérience européenne dans la modernisation de l'administration judiciaire: Comparaison entre les systèmes français et britannique.* Jean-Marc Baissus, Expert auprès de la Banque Mondiale, Département juridique.
- *L'expérience italienne dans la modernisation de l'administration judiciaire.* Giacomo Oberto, Magistrat et Vice-président de l'Union Internationale des Magistrats, Italie.
- *L'expérience française dans la modernisation de l'administration judiciaire.* Dominique Lottin, Inspectrice aux Services juridiques, Ministère de la Justice, France.
- *Formation des juges, un facteur stratégique dans la modernisation de l'administration judiciaire.* Marie-Laure Robineau, Directrice-adjoint de l'institut Juridique, chargée de la formation, France.
- Trois études sur l'utilisation des nouvelles technologies et la réforme judiciaire, Waleed Malik, Banque Mondiale.
- Présentation d'un programme informatique (just.base) utilisé dans l'informatisation d'institutions juridiques au Moyen Orient.

**Autres documents distribués pendant la conférence:**

Manuel préparé par IDLI (Institut de Droit pour le Développement International), comprenant des publications relatives au thème de la conférence: Développement et modernisation des tribunaux, Mondialisation et modernisation des tribunaux, Expériences de quelques pays arabes, Formation des juges, Administration judiciaire, etc.